

Courriel de la personne de contact

secretariat@psn.ch

Entité consultée

Parti socialiste Neuchâtelois (PSN)

1.1. Un large bilan du dispositif social cantonal est exposé dans le rapport, est-ce que celui-ci vous semble conforme à la réalité que vous percevez ?

Plutôt d'accord

1.2. Le Conseil d'État conclut à la nécessité de réformer ces prestations. Partagez-vous cette vision ?

Plutôt d'accord

1.3. Avez-vous des commentaires à apporter à l'analyse du Conseil d'État?

Globalement, le PS approuve la vision et les concepts adoptés ces dernières années dans le champ de l'action sociale ; mais concrètement, nous manquons d'informations et de retours de ces réformes concernant l'impact de celles-ci sur les personnes directement concernées. Par ailleurs, le rapport qui nous est soumis ici en consultation est un bon rapport sur les prestations sociales, mais ne constitue pas un rapport sur la politique sociale au sens large. Celle-ci est en effet plus globale et va au-delà des prestations sociales financières sous condition de ressources. Des domaines de politique sociale tels que la prévention de l'exclusion, l'insertion des jeunes, le surendettement, la discrimination à l'embauche, pour n'en citer que quelques-uns, constituent des domaines pour lesquels nous avons encore beaucoup à faire dans notre canton.

2.1. Le Conseil d'Etat propose une redéfinition des prestations sociales. Il prévoit d'introduire une prestation complémentaire cantonale (PCC). Vous considérez une telle PCC:

Assez pertinente

2.2. Avez-vous des commentaires à apporter au sujet de la PCC ?

La prestation complémentaire cantonale (PCC) est une bonne idée, attendue depuis longtemps par le PS ; la PCC est une prestation moins stigmatisante, plus favorable à l'estime de soi. Globalement nous y sommes favorables. Toutefois nous partageons ici quelques préoccupations et questions. Le public ciblé dans le projet va au-delà des PC familiales et n'est pas le même public cible que dans d'autres cantons comme Vaud. Les personnes seules, l'un des deux publics cibles de la PCC, sont une population qu'on sait plus globalement fragilisée. Il faut donc veiller à ce que la PCC ne les fragilise pas encore plus. Qui fera l'évaluation fine de la situation pour savoir si une personne ou un ménage va dans le silo 2 (PCC) ou 3 (Aide sociale) ? Quels sont les critères pour aller de l'un à l'autre ? Quelle perméabilité entre les silos 2 et 3 ? Par exemple, si une personne entrée dans le dispositif PCC se trouve dans une situation où elle a besoin d'aide et de soutien social, pourra-t-elle sans autre faire appel à un assistant social ? Et quelles possibilités d'envisager une aide administrative pour les personnes au bénéfice des PCC ? Cette réforme serait peut-être l'occasion de repenser dans chaque GSR à une permanence ouverte pour des questions administratives, comme à l'époque la boutique d'information sociale. Cette réforme est sans doute aussi une bonne opportunité de développer du travail social collectif (par ex. développement de groupes pour le développement des habiletés administratives).

- 2.3. Le Conseil d'Etat est d'avis – dans une vision à futur (chapitre 5) – que les personnes ne devraient percevoir au plus que deux prestations : un subside avec ou sans prestation complémentaire cantonale, ou un subside avec ou sans aide sociale. Vous considérez cette vision :
- Assez pertinente
- Le PS partage globalement cette vision. Ceci pour autant que les professionnels soient formés ainsi que la population concernée ; il est primordial d'associer les professionnels à la mise en œuvre ; il s'agit en outre de prévoir un rythme de réévaluation et de contrôle et de conserver une certaine souplesse pour passer d'un dispositif à l'autre. Et pour autant que l'on continue de considérer ici que l'on ne résout que le dispositif des prestations sociales financières sous condition de ressources mais qu'on ne traite pas ici de la politique sociale dans sa globalité.
- 2.4. Avez-vous des commentaires à apporter au sujet de la vision proposée ?
- 3.1. La première étape de la Redéfinition des prestations sociales (chapitre 6.1.) propose de modifier le barème des subsides ordinaires LAMal (classifications 1-5) en le linéarisant, afin de supprimer les effets de seuil, à l'entrée, à la sortie et entre les classifications. Cette réforme vous semble :
- Pertinente
- L'idée est pertinente parce que pour le parti socialiste, il est indispensable de réduire les effets de seuil au sortir de l'aide sociale. Par contre, il y a dans ce projet de réforme un risque de précarisation important pour les personnes et ménages à revenus moyens qui sortiraient du dispositif du subside LAMal. Pour ces personnes, il est indispensable que ceci soit compensé. C'est pourquoi la réforme des subsides devrait entrer en vigueur en même temps que la compensation envisagée par la réforme fiscale ou prévoir des mesures transitoires.
- 3.2. Avez-vous des commentaires à apporter sur cette réforme des subsides LAMal ?
- 3.3. Si les projections finales démontrent que le modèle proposé ne parvient pas à atteindre l'objectif financier, pensez-vous que le Conseil d'Etat doit privilégier :
- Le modèle
- Le PS appuie clairement la suppression des effets de seuil ; cela favorise l'encouragement à la reprise du travail, la reconnaissance du travail et une plus grande autonomie. A noter toutefois que la problématique des primes d'assurance maladie ne peut pas se résoudre que sur un plan de politique des subsides mais doit être appréhendée plus globalement sur un plan fédéral.
- 3.4. Avez-vous des commentaires à apporter sur l'option qu'il convient de privilégier ?
- 4.1. Le Conseil d'Etat propose de dé plafonner les avances de contributions d'entretien à hauteur des pensions alimentaires dues (chapitre 6.2.). Cette réforme vous semble :
- Pertinente
- L'objectif visé est de réduire le besoin de recours à l'aide sociale des familles monoparentales ; le PS y souscrit. Les statistiques le montrent : 28 % des dossiers à l'aide sociale sont des familles monoparentales. Nous considérons que cette réforme pourrait être menée maintenant, avant même la réforme des subsides ; cela touche un petit nombre de
- 4.2. Avez-vous des commentaires à apporter à cette proposition de dé plafonner les avances ?

	personnes.
5.1.1. Renforcer la gouvernance de l'aide sociale	Pertinent
5.1.2. Simplifier l'intervention des services sociaux en termes d'aide matérielle	Pertinent
5.1.3. Repenser le rôle et les missions des intervenants	Assez pertinent
5.2. Avez-vous des commentaires à cette réforme de l'aide sociale ?	La proposition est pertinente. Il est nécessaire de simplifier les directives et les règles. Le CE et le GC doivent cependant veiller au personnel de terrain qui a été mis fortement à contribution lors des réformes de ces dernières années. Attention à la démotivation et à ce que les professionnels ne s'épuisent pas. Il est indispensable d'associer les personnes de terrain pour construire cette réforme ; le processus doit être mené de façon participative. Il ne faut pas non plus négliger l'impact sur la population concernée. Information/formation sont les clés de voûte incontournables.
6.1. Dans son rapport le Conseil d'Etat propose de réformer par étapes les prestations sociales : linéarisation des subsides LAMal, déplaçonnement des avances de contributions d'entretien, réforme de l'aide sociale puis prestation complémentaire cantonale. Une réforme par étapes vous semble :	Assez pertinente
6.2. Avez-vous des commentaires à apporter au sujet d'une redéfinition des prestations opérée par étapes ?	Pour le PS, la réforme des avances de contribution d'entretien pourrait être rapidement initiée et constituer l'étape 1 ; cela permettrait déjà d'avoir un impact sur l'aide sociale. Ensuite, en étape 2 devrait venir la réforme des subsides LAMal (en lien avec la fiscalité), puis la PCC et enfin RAISONE. Nous craignons en effet que la réforme RAISONE, qui pourrait prendre un certain temps, fasse que le développement de la PCC ne se fasse jamais... Globalement, il faudrait un groupe de pilotage, pas seulement composé des collaborateurs du SASO mais aussi par d'autres professionnels de terrain, y compris d'autres milieux, pour accompagner la mise en œuvre de ces quatre réformes. Enfin pour le PS, il est indispensable que des ressources suffisantes, notamment en matière de personnel, soient dévolues à ces réformes. Elles ne doivent pas être menées dans un esprit de mesures d'économie, même si la modification du système, à terme, est susceptible de permettre des économies.
ID	10764296
Nom et prénom	Tissot Anne
Fonction	Secrétariat
Groupe	1
CLE	SQPW-D8LU
DATE_SAISIE	20/08/2018 10:30:55
DATE_ENREG	20/08/2018 10:45:56
DATE_MODIF	
TEMPS_SAISIE	901
ORIGINE_SAISIE	Direct
LANG_SAISIE	FR
APPAREIL_SAISIE	PC